



MAR 29 2018

Référence à rappeler : 238542

Monsieur Patrice (Pat) Finnigan, député
Président
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Chambre des communes
Ottawa (Ontario), K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de vous présenter le texte dans les deux langues officielles de la réponse du gouvernement aux recommandations du dixième rapport intitulé *Une politique alimentaire pour le Canada*, que le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a déposé devant la Chambre des communes le 11 décembre 2017.

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité et les témoins qui ont comparu devant lui pour leurs observations et leur engagement à appuyer l'élaboration de la première politique alimentaire fédérale du Canada.

Il est particulièrement important pour le Canada d'aborder les questions alimentaires face aux changements climatiques et à la croissance de la population mondiale. Notre secteur agricole et agroalimentaire a un rôle essentiel à jouer pour aider le Canada à résoudre certaines des questions cernées dans le rapport.

Une politique alimentaire pour le Canada établira une vision à long terme des objectifs sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques liés à l'alimentation, tout en définissant des mesures que le Canada peut prendre à court terme. La politique abordera les questions touchant la production, la transformation, la distribution et la consommation d'aliments. En travaillant ensemble et en tenant compte des nombreux intervenants du système alimentaire du Canada, y compris les agriculteurs, les transformateurs, les détaillants, les consommateurs, le milieu universitaire, les organismes non gouvernementaux et tous les ordres de gouvernement, nous créerons une politique alimentaire qui favorisera la croissance de l'économie canadienne et aidera à améliorer l'accès des Canadiens à des aliments sains et nutritifs, à améliorer la santé et la salubrité alimentaire et à protéger notre environnement.

.../2

Grâce aux initiatives mentionnées dans la réponse, le gouvernement du Canada accomplit actuellement des progrès remarquables vers la résolution des questions cernées par le Comité dans son rapport. Au nom du gouvernement, j'aimerais remercier les membres et le personnel du Comité pour les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de ce rapport qui, j'en suis convaincu, contribuera de façon importante à l'élaboration d'*Une politique alimentaire pour le Canada*. Vous trouverez ci-joint la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink that reads "Lawrence MacAulay". The signature is written in a cursive, flowing style.

Lawrence MacAulay, C.P., député

Pièce jointe

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE INTITULÉ : UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE POUR LE CANADA

Le gouvernement du Canada est heureux de présenter sa réponse au dixième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé *Une politique alimentaire pour le Canada* (le rapport) :

Le gouvernement loue les efforts des membres du Comité, ainsi que ceux des témoins qui ont comparu devant lui, en vue de l'élaboration d'*Une politique alimentaire pour le Canada*, la première politique alimentaire canadienne préparée par le gouvernement fédéral. Le gouvernement croit que les consultations tenues par le Comité et son rapport sont des sources d'intrants très utiles pour l'élaboration de la politique alimentaire.

L'élaboration d'*Une politique alimentaire pour le Canada* est axée sur les quatre grands thèmes suivants : améliorer l'accès à des aliments nutritifs et salubres; améliorer la salubrité des aliments et la santé; préserver la qualité des sols, de l'eau et de l'air; produire une plus grande quantité d'aliments de qualité supérieure. Le gouvernement a reconnu la nécessité de tenir des consultations exhaustives et inclusives pour recueillir les commentaires d'un large éventail d'intervenants et de Canadiens qui possèdent des expertises et des intérêts variés dans les divers aspects de l'alimentation. Dans la politique alimentaire, une vision à long terme sera développée pour établir des objectifs économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux en lien avec l'alimentation, en plus de la détermination des mesures à adopter à court terme.

Les Canadiens et les intervenants ont répondu énergiquement à l'appel qui leur a été lancé pour participer à l'établissement des priorités pour l'élaboration de la politique alimentaire. Nous avons entendu près de 45 000 participants qui ont répondu à un sondage en ligne, nous avons échangé en juin avec les participants au sommet national sur la politique alimentaire et nous avons tenu six séances de mobilisation régionale au pays, soit à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), à Saint-Hyacinthe (Québec), à Vancouver (Colombie-Britannique), à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), à Guelph (Ontario) et à Winnipeg (Manitoba). En outre, il y a eu 29 séances de consultation publique animées par des députés, 28 séances de mobilisation organisées par des collectivités, trois séances de mobilisation autogérées par des organisations nationales représentant les Autochtones et plus de 90 soumissions écrites. Nous nous sommes efforcés de rejoindre le plus de Canadiens possible et de leur donner la chance d'exprimer ce qui compte le plus pour eux en matière d'alimentation.

Bon nombre des sujets et idées discutés lors des consultations ont été traités dans le rapport du Comité, notamment l'appui général aux quatre grands thèmes qui ont orienté les activités de mobilisation. Lorsque nous élaborerons la politique alimentaire, nous tiendrons compte du rapport du Comité ainsi que les opinions qui ont été exprimées lors des consultations.

Le gouvernement du Canada propose déjà plusieurs initiatives actuellement pour répondre aux préoccupations en matière de santé, d'environnement, de société et d'économie qui touchent à

l'alimentation et qui ont été recensées lors des consultations et qui font l'objet de recommandations par le Comité. Parmi les efforts du gouvernement fédéral qui contribuent à réduire certains problèmes se rattachant à l'alimentation au Canada, mentionnons le programme *Nutrition Nord Canada*, la *Stratégie pour une saine alimentation*, le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, les cadres stratégiques pour l'agriculture d'une durée de cinq ans qui font l'objet d'ententes entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (*Cultivons l'avenir 2* et le cadre récemment annoncé du *Partenariat canadien pour l'agriculture*) ainsi que la *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. En outre, le gouvernement du Canada est en train d'élaborer une *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* qui sera lancée en 2018, dans laquelle seront établies des cibles pour la réduction de la pauvreté, la mesure des progrès accomplis et la production de rapports publics. La Stratégie devrait reconnaître la nature multidimensionnelle de la pauvreté, ainsi que les problèmes liés à l'insécurité alimentaire.

Le prochain cadre stratégique pour l'agriculture, le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA) entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018 et remplacera le cadre *Cultivons l'avenir 2*. Le PCA représente un investissement quinquennal de trois milliards de dollars et ces fonds sont consentis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour renforcer le secteur agricole et agroalimentaire et assurer son innovation, sa croissance et sa prospérité. Les programmes d'aide du PCA permettront aux agriculteurs et aux transformateurs alimentaires de cultiver, de produire et de transformer une plus grande quantité de produits agroalimentaires, soutenant directement le thème proposé « produire une plus grande quantité d'aliments de qualité supérieure ». Le PCA est aussi le principal véhicule des politiques et programmes agroenvironnementaux du Canada, lesquels favorisent surtout des activités de recherche et d'innovation et aident les producteurs à recenser et à traiter les risques environnementaux à la ferme et à améliorer continuellement la performance environnementale de leurs pratiques, appuyant le thème relatif à l'environnement de la politique alimentaire.

La réponse témoigne des efforts collectifs consentis notamment par les ministères et organismes fédéraux suivants : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA), Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), Relations Couronne – Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN), Emploi et Développement social Canada (EDS), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor), le ministère des Finances Canada, Pêches et Océans Canada (MPO), Affaires mondiales Canada (AMC), Santé Canada (SC), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Services aux Autochtones Canada (SAC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISED), le ministère de la Justice, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et Diversification économique de l'Ouest Canada (DOC).

Le gouvernement apprécie les efforts fournis par le Comité permanent et les contributions des témoins, et reconnaît que le Rapport est une source précieuse d'intrants pour l'élaboration d'*Une politique alimentaire pour le Canada*.

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande au gouvernement de reconnaître le droit des Canadiens à une alimentation adéquate et d'harmoniser ses politiques afin que tous les Canadiens aient accès à une telle alimentation.

Le gouvernement soutient en principe cette recommandation. Le Canada reconnaît le droit à une alimentation adéquate comme en témoignent ses obligations légales internationales. Le Canada est signataire du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et adhère à d'autres instruments internationaux qui protègent le droit à une alimentation suffisante. En tant que partie prenante, le Canada doit tout mettre en œuvre dans la mesure des ressources dont il dispose pour progressivement concrétiser ce droit en prenant tous les moyens appropriés. De nombreuses lois et politiques fédérales, provinciales et territoriales servent toutes à la mise en œuvre des obligations internationales du Canada relativement aux droits de la personne.

Le gouvernement croit qu'il est important que les Canadiens aient accès à une alimentation adéquate. Au fédéral, le gouvernement a mis en place plusieurs programmes qui soutiennent la production, la transformation, la distribution et l'accès à un approvisionnement suffisant en aliments nutritifs. Par exemple, le gouvernement fédéral encourage la production d'aliments de qualité au moyen d'un ensemble de programmes administrés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et encadrés par le *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le gouvernement fédéral contribue aussi à l'approvisionnement en aliments adéquats en quantité suffisante en offrant une aide financière pour soutenir des infrastructures de transport essentielles (par exemple du transport ferroviaire, maritime, routier et aérien) et pour offrir des subventions alimentaires aux communautés nordiques isolées dans les commerces de détail (Nutrition Nord Canada). Les ententes de libre-échange et de facilitation du commerce soutiennent l'accès à l'année à des aliments abordables, salubres et nutritifs. Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, Services aux Autochtones Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vue de promouvoir une saine alimentation, favorisent un accès accru à des aliments salubres et nutritifs, font de la sensibilisation et encouragent l'acquisition de connaissances et le développement de capacités en matière d'alimentation. Enfin, le gouvernement fédéral offre du soutien direct à la nutrition par des programmes comme le *Programme d'aide préscolaire aux Autochtones*, le *Programme canadien de nutrition prénatale*, les volets *Initiative sur le diabète chez les Autochtones* et *Nutrition Nord Canada des Initiatives d'éducation en matière de nutrition*. Le gouvernement offre plusieurs programmes de revenu garanti et de suppléments du revenu qui ciblent les groupes vulnérables et renforce la capacité des Canadiens à combler des besoins essentiels, dont en alimentation. Parmi ces programmes, mentionnons *l'Assurance-emploi*, *l'Allocation canadienne pour enfants*, la *Prestation pour enfants handicapés*, le *crédit pour la taxe sur les produits et services/crédit pour*

la taxe de vente harmonisée, la détaxation des épiceries visant la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, la Sécurité de vieillesse, le Supplément de revenu garanti et la Prestation fiscale pour le revenu gagné.

Le gouvernement continuera d'appuyer la mise en œuvre progressive du droit à une alimentation adéquate conformément à ce qui a été établi dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement mette en place des mesures pour assurer un approvisionnement suffisant d'aliments à des prix plus abordables, sains, de qualité supérieure et nutritifs pour les Canadiens, particulièrement pour les populations vulnérables de la société canadienne, notamment les enfants, les Canadiens vivant dans la pauvreté, les peuples autochtones et les communautés des régions nordiques et éloignées.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. En vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, Santé Canada établit des politiques et des normes sur la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments vendus au Canada. Santé Canada assume son rôle, en partie, en élaborant des règlements et des lignes directrices en matière de salubrité et de qualité nutritionnelle des aliments pour les produits destinés au marché canadien qui traitent notamment de la composition nutritionnelle, dont l'ajout de vitamines et de minéraux dans les aliments.

Le gouvernement reconnaît aussi que malgré le fait que le coût des aliments par rapport au revenu soit relativement faible au Canada comparativement aux autres pays, de nombreux Canadiens n'ont pas accès à une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs qui conviennent à leur culture, notamment parmi les groupes vulnérables qui seront mentionnés dans la recommandation. Lors des consultations relatives à *Une politique alimentaire pour le Canada*, les Canadiens ont indiqué que la sécurité alimentaire était l'une des plus grandes priorités qui nécessitait une intervention fédérale.

Le gouvernement aide le secteur agricole et agroalimentaire du Canada à innover, à s'adapter et à offrir plus d'aliments aux Canadiens. Par exemple, le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (cadre stratégique fédéral, provincial et territorial doté de trois milliards de dollars qui remplacera le cadre actuel de *Cultivons l'avenir 2* qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018), le *Programme d'investissement pour fermes laitières* et le *Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers* aideront tous à accroître la productivité des producteurs et transformateurs. Par ailleurs, des programmes de gestion des risques de l'entreprise à coûts partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux permettent aussi aux producteurs efficaces de demeurer viables et de continuer leurs activités après avoir subi de lourdes pertes hors de leur contrôle.

Le gouvernement a pris des mesures en vue d'améliorer la sécurité du revenu des Canadiens. Des programmes de revenu garanti et de soutien du revenu améliorent la capacité de certaines personnes à se procurer des biens essentiels, comme des aliments nutritifs et de meilleure qualité. Parmi ces programmes de soutien du revenu, mentionnons *l'Assurance-emploi* (plus de 19,2 milliards de dollars en fonds fédéraux en 2016-2017); *l'Allocation canadienne pour enfants*; la *Prestation pour enfants handicapés*; le *Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada* (plus de 4,4 milliards de dollars en fonds fédéraux en 2016-2017); le *Crédit pour taxe sur les produits et services /taxe de vente harmonisée*; la *Sécurité de la vieillesse* (plus de 48,3 milliards de dollars en fonds fédéraux en 2016-2017) et la *Prestation fiscale pour le revenu gagné*. En ce qui concerne *l'Allocation canadienne pour enfants*, le gouvernement a annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2017 qu'il indexerait *l'Allocation* à compter de 2018 pour qu'elle continue de soutenir les familles canadiennes et de réduire la pauvreté infantile.

Pour les communautés nordiques isolées, il existe actuellement plusieurs mesures gouvernementales pour améliorer l'accès à des aliments abordables, salubres, nutritifs et de qualité. Le gouvernement continuera d'offrir et de mettre à jour le programme de subventions alimentaires *Nutrition Nord Canada* qui contribue à rendre plus accessibles et abordables les aliments nutritifs et périssables pour les résidents des communautés nordiques isolées n'ayant pas un accès terrestre à l'année (par voie routière, ferroviaire ou maritime). À travers le codéveloppement du *Cadre stratégique pour l'Arctique*, le gouvernement travaille aussi avec des partenaires clés pour s'attaquer à divers problèmes urgents qui ont des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire des communautés nordiques isolées, et travaillent notamment sur des questions liées aux infrastructures, à l'environnement et aux conditions socio-économiques. Le gouvernement soutient aussi des programmes pilotés et élaborés par des communautés qui sont axés sur la poursuite de priorités locales. Par exemple, *l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones* soutient des activités de planification de la sécurité alimentaire des Premières Nations et des communautés inuites qui sont pilotées par les régions et les communautés afin de voir comment mieux répondre aux besoins et accroître l'accès et la disponibilité à des aliments sains.

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande que le gouvernement contribue à la mise en place d'initiatives afin de réduire l'insécurité alimentaire dans les communautés autochtones et les régions du Nord, notamment en révisant le programme *Nutrition Nord Canada*.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le programme *Nutrition Nord Canada* aide à atténuer les coûts élevés d'expédition d'aliments sains par avion aux communautés nordiques isolées, et comprend des activités visant à encourager une saine alimentation. L'objectif du programme est de rendre les aliments nutritifs et périssables plus accessibles et abordables pour les résidents des communautés nordiques isolées. Le 30 mai 2016, le ministre des Affaires autochtones et du Nord et le ministre de la Santé ont annoncé un processus de mobilisation publique pour recenser sur le terrain les opinions des résidents nordiques, des organisations

autochtones et d'autres partenaires sur la manière d'améliorer le programme Nutrition Nord Canada de manière à ce qu'il fonctionne mieux pour les résidents nordiques d'une manière plus économique. Achevé le 9 décembre 2016, processus de mobilisation publique comprenaient des réunions des communautés, des entrevues avec les intervenants et des sondages, ainsi que des mémoires.

Après le processus de mobilisation publique, un *Rapport sur ce que nous avons entendu* a été préparé et publié sur le site Web du programme. Une réunion avec les intervenants a aussi été tenue en mai 2017 avec des représentants de 14 organisations autochtones, des provinces et des territoires, des détaillants et des fournisseurs, des compagnies aériennes et d'autres acteurs clés afin de discuter de la meilleure façon de promouvoir des réajustements au programme à court terme. La réunion a aussi marqué le lancement officiel du groupe de travail autochtone *Nutrition Nord Canada*. Le groupe de travail comprend 14 organisations autochtones nationales et régionales, et travaille avec des agents de programme pour codévelopper des options qui aideront à rendre le programme plus utile et plus pertinent pour les populations nordiques, tout en le gardant viable. Ce partenariat est essentiel dans la révision du programme *Nutrition Nord Canada* de sorte qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des populations nordiques.

La sécurité alimentaire est un enjeu complexe qui est façonné par divers facteurs, et nul gouvernement ou organisation n'a le mandat, les ressources et la capacité de s'y attaquer seul. Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec tous les partenaires pour aborder la question de la sécurité alimentaire dans le Nord.

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande au gouvernement d'apporter un soutien pour le développement et la croissance de l'agriculture régionale et locale.

Le gouvernement appuie cette recommandation. L'agriculture est importante pour le tissu économique, social et culturel de nombreuses communautés au Canada. Le gouvernement reconnaît cela, ainsi que le rôle important que jouent les producteurs régionaux et locaux; ils assurent aux Canadiens un accès à des aliments locaux sains et de qualité, tout en répondant aux préférences alimentaires propres aux collectivités qui sont disséminées partout au pays. Les dépenses du gouvernement consacrées à soutenir le secteur agricole et agroalimentaire ont diminué au cours de la dernière décennie, et la bonne performance du secteur contribue à cette tendance. Les dépenses gouvernementales qui ont servi à soutenir le secteur agricole et agroalimentaire sont estimées à 5,4 milliards de dollars en 2016-2017 (2,7 milliards de dollars par le gouvernement fédéral et 2,8 milliards de dollars par les gouvernements provinciaux). Le niveau élevé des prix, en particulier du grain, a poussé les recettes commerciales à des niveaux plus élevés dans toutes les provinces. On constate une certaine variation régionale du soutien gouvernemental versé, lorsqu'on compare ce soutien par rapport à la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB). Au cours de l'exercice 2016-2017, c'est en Colombie-Britannique que la proportion du soutien

gouvernemental par rapport au PIB généré par l'agriculture a été le plus faible (13,2 pour cent) et dans les Prairies qu'il a été le plus élevé (30,4 pour cent) ainsi que dans le Canada Atlantique (29,1 pour cent). La contribution de l'agriculture (1,1 pour cent) et de l'agroalimentaire (1,7 pour cent) au PIB a été assez constante au cours de la dernière décennie, malgré une augmentation en termes absolus.

Au Canada, le secteur agricole et agroalimentaire est une compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, toutefois l'agriculture locale et régionale relève surtout de la compétence des provinces et des territoires. Même si ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui sont plus en mesure de soutenir l'agriculture locale et régionale, le gouvernement fédéral soutient aussi la croissance et le développement du secteur agricole et agroalimentaire régional en offrant une gamme de programmes et de services de soutien par le truchement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISED) et des organismes de développement régional.

Le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec des partenaires provinciaux et territoriaux pour soutenir des initiatives qui peuvent aider à promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire. Par exemple, dans le contexte du soutien aux producteurs locaux et régionaux, le nouvel *Accord de libre-échange canadien*, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, est une étape positive vers l'ouverture du marché canadien aux producteurs locaux et l'offre aux consommateurs d'un accès élargi aux produits agricoles et agroalimentaires canadiens. En outre, le *Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)*, le prochain cadre stratégique pour l'agriculture quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, doté de trois milliards de dollars, qui devrait entrer en vigueur en avril 2018, remplacera le cadre *Cultivons l'avenir 2*. Une portion du cadre stratégique sera doté de deux milliards de dollars en programmes à frais partagés avec les provinces et les territoires, dont l'une des grandes caractéristiques est de conférer de la souplesse pour la conception et la mise en œuvre de programmes, ce qui permet aux provinces et aux territoires de répondre aux besoins particuliers de leurs intervenants, tout en faisant la promotion d'une vision commune du PCA. Le PCA présentera aussi de nouveaux programmes pour faciliter la mise en place de solutions propres aux régions pour s'attaquer à des enjeux agricoles et agroalimentaires. Cela sera complété par un réseau de cinq Bureaux régionaux du Ministère qui représentent actuellement AAC à l'échelle régionale, contribuant encore plus au développement d'un secteur agricole et agroalimentaire compétitif, novateur et durable partout au Canada.

ISED et les Organismes de développement régional contribuent aussi à soutenir la croissance et le développement du secteur agricole et agroalimentaire régional :

- Dans le cadre de la Nouvelle vision du tourisme du Canada, ISED, en collaboration avec AAC, travaille au développement d'options pour se doter d'une stratégie en vue d'encourager le développement du tourisme culinaire. Dans cet effort, les ministères

investissent globalement 59 000 dollars sur la période 2017-2019. Ces efforts visent à faire du Canada une destination de choix pour les voyageurs internationaux en quête d'expériences culinaires de classe mondiale.

- L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) offre du soutien pour favoriser la croissance des industries alimentaires dans le Canada Atlantique en investissant dans le développement de produits et de l'exportation, l'innovation, la mise en marché et la formation.
- En collaboration avec des intervenants du secteur, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) soutient des projets de l'industrie agroalimentaire (qui englobe le secteur des pêches) qui portent sur l'innovation, l'adoption de technologies propres et le développement d'une croissance plus inclusive, notamment pour les communautés autochtones.
- L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) fournit de l'aide financière pour soutenir les secteurs des pêches, de l'agriculture et de nourriture traditionnelle dans le Nord par le biais des *Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord et du Programme d'opportunités économiques pour les Autochtones du Nord*.
- Depuis 2009, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) finance des projets qui soutiennent des entreprises, des technologies novatrices et l'amélioration de la productivité du secteur agroalimentaire dans le Sud de l'Ontario.
- L'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor) soutient l'agriculture locale et régionale dans le nord de l'Ontario en finançant des initiatives agroalimentaires et en encourageant l'élaboration de stratégies et de plans alimentaires. En 2016-2017, FedNor a approuvé 3,2 millions de dollars pour soutenir ces activités. La Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) soutient le développement de l'agriculture locale et régionale en finançant des projets agroalimentaires dans les communautés autochtones et en investissant dans des centres régionaux de transformation alimentaire dans l'Ouest canadien.

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande au gouvernement de contribuer à la mise en place d'initiatives de rapprochement entre les producteurs et les consommateurs, tel que le protocole de reconnaissance fédéral, provincial et territorial en matière de soins aux animaux, afin de renforcer et de maintenir la confiance du public.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le secteur de l'agriculture canadienne est l'un des secteurs les plus respectés au monde grâce à l'efficacité de son régime réglementaire et à son approche des systèmes d'assurance à libre adhésion, dirigés par le secteur. En 2002, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a mené des consultations auprès des intervenants, lesquelles ont débouché sur la création du *Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage* (CNSAE). Le gouvernement continue de financer des initiatives nationales de l'industrie reliées aux soins aux animaux, ce qui permet au CNSAE de coordonner l'élaboration

et la mise à jour de codes de pratiques sur le bien-être des animaux d'élevage qui sont destinés aux producteurs de partout au Canada. Jusqu'à présent, 16 codes de pratique ont été élaborés, dont bon nombre sont maintenant cités dans les lois et règlements des provinces et des territoires aux fins de la protection du bien-être des animaux d'élevage. Pour soutenir la mise en œuvre des codes du CNSAE à la ferme, le gouvernement finance aussi des projets qui consistent à élaborer des programmes d'évaluation des soins aux animaux d'élevage.

Par ailleurs, le gouvernement soutient les efforts des producteurs pour gagner et préserver la confiance du public au moyen de programmes qui encouragent des tierces parties à développer des mécanismes d'assurance, comme des protocoles de reconnaissance volontaire. De plus, une aide financière sera offerte au CNSAE pour qu'il travaille avec les organisations de producteurs, des scientifiques et d'autres intervenants afin de faciliter l'élaboration d'un *Code de pratique du transport* visant plusieurs espèces animales qui viendra compléter le règlement fédéral sur le transport des animaux.

La confiance du public est l'une des priorités du *Partenariat canadien pour l'agriculture*, le cadre stratégique quinquennal fédéral, provincial et territorial. L'approche à l'égard de la confiance du public sera fondée sur l'habilitation des secteurs à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies spécifiques qui sont dirigées par l'industrie et sur l'offre d'outils à l'industrie pour gérer les risques et relever les défis liés à la préservation de la confiance du public. Cela impliquera aussi de faciliter le dialogue et de réunir les consommateurs, les producteurs et leurs chaînes de valeur, ainsi que les provinces et les territoires, pour mieux positionner le secteur en vue de répondre aux exigences du marché et d'améliorer en continu les pratiques du secteur pour être en harmonie avec les valeurs sociales.

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande que le nouveau Guide alimentaire repose sur la politique alimentaire et qu'il comprenne des données scientifiques évaluées par des pairs, et que le gouvernement collabore avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour garantir l'harmonisation et la compétitivité dans l'intérêt des industries canadiennes.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Le gouvernement s'efforce de veiller à ce que la *Stratégie pour une saine alimentation* de Santé Canada complète *Une politique alimentaire pour le Canada*, initiative pilotée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), par l'étude de la production, de la distribution et de la consommation d'aliments, dans la poursuite d'objectifs sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques.

Le Guide alimentaire canadien est un important instrument stratégique reposant sur des données probantes qui recommande des choix alimentaires santé aux Canadiens. Il sous-tend les politiques et les programmes de partout au pays. Santé Canada s'est engagé à ce que le *Guide alimentaire* continue de reposer sur des éléments probants et d'être lié aux priorités en matière de santé publique. C'est pourquoi les personnes qui s'emploient à mettre à jour le

Guide alimentaire canadien dans le cadre de la *Stratégie pour une saine alimentation* analysent les meilleures données probantes disponibles afin de favoriser la santé des Canadiens, sachant combien il est important de comprendre la totalité de la base des données.

Santé Canada a établi un robuste processus d'examen des données probantes, un processus qui prend en compte des études systématiques de grande qualité, révisées par des pairs, ainsi que des rapports préparés par de grandes organisations scientifiques et des organismes gouvernementaux, en plus d'exercer continuellement une veille pour glaner les données les plus récentes en matière de saine alimentation. Le ministère tient compte aussi des commentaires fournis par les intervenants, les experts et le grand public pour s'assurer de la pertinence et de l'utilité de la nouvelle orientation et des ressources qui sont proposées aux Canadiens. Les Canadiens peuvent être certains que les recommandations en matière de santé s'appuient sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Le gouvernement reconnaît aussi l'importance de la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire. Il soutiendra le secteur en constante évolution en réponse à la *Stratégie pour une saine alimentation* et à d'autres éléments d'*Une politique alimentaire pour le Canada*. En 2016, le système agricole et agroalimentaire a apporté 111,9 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB), soit une part de 6,7 pour cent au PIB du Canada. Il a aussi employé environ 2,3 millions de personnes, ce qui représentait plus de 12 pour cent des emplois au Canada en 2016. En incluant les deux thèmes « Produire une plus grande quantité d'aliments de qualité supérieure » et « Améliorer la salubrité des aliments et la santé » au nombre des quatre thèmes proposés pour *Une politique alimentaire pour le Canada*, le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire d'encourager l'expansion et l'innovation dans le secteur agroalimentaire en vue d'offrir des choix alimentaires plus sains aux Canadiens.

Le gouvernement du Canada reconnaît que tout changement de la demande peut représenter un défi pour le secteur agricole et agroalimentaire et pour d'autre industrie de la transformation alimentaire; cependant, *Une politique alimentaire pour le Canada* donnerait la chance aux secteurs de la santé, de l'environnement et de l'agriculture de travailler ensemble à la promotion d'objectifs communs. Les recommandations du Guide alimentaire peuvent éclairer judicieusement les programmes et politiques agricoles qui contribuent à l'atteinte d'objectifs mutuels. AAC continuera de mobiliser l'industrie pour chercher des façons d'atténuer les impacts économiques et maximiser les avantages qui résultent de tout changement de la demande pour des aliments plus sains.

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande au gouvernement d'investir dans des campagnes de sensibilisation et d'éducation à une saine alimentation dans le but d'améliorer l'état de santé globale des Canadiens tout en réduisant les coûts des soins de santé.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Une saine alimentation contribue grandement au maintien d'un poids santé et à la réduction des risques de maladies chroniques. Or, de nombreux Canadiens ont des comportements alimentaires déficients. Une mauvaise alimentation est l'un des principaux facteurs de risque d'obésité et de nombreuses maladies chroniques, et ces affections ont des répercussions importantes sur la santé des Canadiens et sur les soins de santé.

La *Stratégie pour une saine alimentation* de Santé Canada comporte un volet éducatif et de sensibilisation, pour aider notamment les Canadiens à comprendre et à utiliser le nouveau *Guide alimentaire canadien* et les améliorations qui ont été apportées à l'étiquetage des aliments.

Bien que les campagnes d'éducation et de sensibilisation soient importantes, il faut adopter une approche exhaustive pour aider les Canadiens à manger plus sainement et faire en sorte que les familles de partout au pays puissent consommer des aliments plus sains et de qualité. Dans cette optique, la *Stratégie pour une saine alimentation* utilise de multiples leviers à la fois réglementaires et autres (par exemple la restriction de la vente d'aliments et de boissons malsains destinés aux enfants; la mise à jour de l'étiquetage nutritionnel; la diffusion d'information sur le nouvel étiquetage frontal de l'emballage des aliments; la réduction de l'utilisation des ingrédients qui sont des sources de préoccupation en matière de santé publique dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire comme le sodium et les gras trans) pour faciliter les choix alimentaires des Canadiens afin qu'ils aient une alimentation plus saine. La Stratégie complète aussi l'objectif d'*Une politique alimentaire pour le Canada* en vue d'améliorer la salubrité des aliments et la santé, en faisant la promotion de choix d'aliments nutritifs et salubres et en élevant le niveau de littératie alimentaire.

On entend par littératie alimentaire, la capacité d'une personne à connaître et à comprendre le rôle de l'alimentation de sorte qu'elle puisse entretenir une relation positive avec les aliments. Le fait d'aider les Canadiens à acquérir de telles connaissances et capacités peut aider à améliorer leur alimentation globale, et par ricochet leur santé. Le gouvernement du Canada a mis en place plusieurs programmes ou initiatives qui visent à accroître le niveau de littératie alimentaire. Par exemple, dans le cadre du volet *Nutrition Nord Canada des Initiatives d'éducation en matière de nutrition*, le gouvernement finance et soutient la prestation d'activités éducatives sur l'alimentation qui sont destinées aux commerces de détail et aux communautés dans 121 collectivités nordiques isolées admissibles, pour la plupart des collectivités autochtones, afin d'accroître le niveau de leurs connaissances sur les divers aspects d'une saine alimentation et de renforcer leurs capacités pour qu'ils soient en mesure de choisir et de préparer des aliments bons pour la santé. D'autres initiatives en matière de littératie alimentaire sont menées dans le cadre du *Programme de financement des partenariats plurisectoriels pour promouvoir des modes de vie sains et prévenir les maladies chroniques*. Parmi ces initiatives, mentionnons : *De la ferme à l'école : le Canada, une terre fertile*; *Défi des p'tits chefs*; *Food fit*. Au moyen de telles mesures plurisectorielles destinées aux communautés, le gouvernement poursuit l'objectif d'améliorer la santé globale des Canadiens et de limiter les coûts des soins de santé.

RECOMMANDATION 8

1) Le Comité recommande que le gouvernement soutienne le secteur canadien de l'agriculture biologique en offrant du financement continu au Régime Bio-Canada.

Le gouvernement appuie en principe cette partie de la recommandation. Le gouvernement reconnaît l'importance des Normes canadiennes de certification en agriculture biologique, et c'est pourquoi, le 26 janvier 2018, Agriculture et Agroalimentaire Canada a annoncé qu'il allouerait 250 000 dollars pour couvrir les coûts essentiels liés à la mise à jour de ces normes en 2020.

Le gouvernement a investi près de 20 millions de dollars depuis octobre 2015 en agriculture biologique afin de soutenir la science et l'innovation, le développement des marchés, en plus d'appuyer la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques. Le Canada continuera d'offrir une aide financière semblable en agriculture biologique par le biais du *Partenariat canadien pour l'agriculture*, et cherchera à soutenir davantage la croissance et la compétitivité du secteur en finançant des projets qui visent à améliorer ou à aligner stratégiquement les divers acteurs sectoriels au sein de l'industrie biologique et en explorant des options pour soutenir les producteurs qui songent à se convertir au biologique.

2) Le Comité recommande aussi au gouvernement de stimuler la croissance des exportations et de s'assurer que le secteur est en mesure de répondre à la demande croissante des produits biologiques.

Le gouvernement appuie cette partie de la recommandation. Les producteurs biologiques canadiens ont bonne réputation au pays et à l'étranger, car ils offrent des produits nutritifs, durables et de qualité supérieure, grâce en partie à leur robuste cadre de réglementation qui favorise la croissance des exportations canadiennes annuelles de produits biologiques. Ce secteur exporte annuellement plus de 500 millions de dollars et présente encore des perspectives de croissance.

Le gouvernement du Canada soutient les activités de commerce international du secteur de l'agriculture biologique canadienne par des activités telles que la modernisation des règlements fédéraux, l'établissement d'ententes d'équivalences sur les normes de certification biologique et leur mise à jour afin de faciliter les échanges internationaux de produits biologiques et l'obtention d'un accès élargi aux marchés par la levée d'obstacles tarifaires et non tarifaires dans les principaux marchés d'exportation. Ceci, en combinaison avec des activités promotionnelles à l'étranger et du soutien possible pour faciliter la conversion au biologique, démontrera que le soutien continu du Canada visant à accroître la capacité d'exportation de produits biologiques est aligné sur l'objectif du Canada d'accroître les exportations agroalimentaires pour les porter à un niveau d'au moins 75 milliards de dollars par an en 2025.

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande que le gouvernement simplifie l'approbation des innovations biotechnologiques, comme celles liées aux semences et aux espèces végétales.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement réitère son engagement à veiller à ce que le Canada dispose d'un système de réglementation rigoureux et à fondement scientifique pour l'évaluation des produits végétaux novateurs, dits « nouveaux », comme les produits issus de la biotechnologie moderne. Santé Canada évalue l'innocuité des produits végétaux nouveaux qui sont destinés à l'alimentation humaine tandis que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) évalue celle des produits destinés à nourrir le bétail en plus d'évaluer leurs risques pour l'environnement. Le système de réglementation axée sur les produits du Canada considère et évalue les produits nouveaux en fonction de leurs caractères sans égard à la méthode qui fut utilisée pour l'introduction d'un ou de caractères particuliers. Cette approche rend les choses plus claires et prévisibles, et les développeurs peuvent ainsi soumettre des propositions de produits nouveaux issus de la biotechnologie qui seront évaluées en regard du même niveau de surveillance que les autres produits nouveaux.

L'ACIA et Santé Canada ne cessent d'envisager l'apport de changements susceptibles de maximiser l'efficacité du système de réglementation, tout en s'assurant de protéger la santé humaine et des animaux d'élevage et de conserver l'environnement. À cette fin, l'ACIA et Santé Canada ont formé un groupe de travail interministériel chargé d'accroître la transparence et l'efficacité des processus de réglementation et d'évaluation des produits végétaux nouveaux. Le groupe collabore chaque année à l'avancement de certains projets jugés prioritaires. Les activités du groupe de travail sont généralement bien accueillies par les parties réglementées, et les deux parties concernées, soit la partie réglementée et l'organisme de réglementation, considèrent que les activités de ce groupe améliorent l'efficacité de leur travail. Par exemple, le groupe a démarré un projet consistant à revoir le processus de consultation préalable à la soumission d'une proposition de règlement. Ceci est un processus à libre participation qui permet aux promoteurs de s'assurer avant de soumettre officiellement une proposition que leur trousse d'information sur un produit issu de la biotechnologie est complète et qu'elle satisfait à toutes les exigences de l'ACIA et de Santé Canada. Cette consultation préalable vise à améliorer la prévisibilité et l'efficacité du processus d'évaluation réglementaire et la qualité générale des propositions de règlement soumises. Grâce à cet exercice, le processus de consultation préalable a été révisé et des lignes directrices claires à l'intention de l'industrie ont été rédigées.

L'approche du gouvernement du Canada en matière de réglementation des produits issus de la biotechnologie constitue une solide assise pour appuyer ses efforts à l'international pour promouvoir l'adoption de systèmes de réglementation transparents et à fondement scientifique qui encouragent l'innovation, contribuant ainsi à façonner des environnements

dans lesquels les producteurs canadiens pourront saisir des débouchés internationaux. Par ailleurs, à travers diverses tribunes, dont les Tables rondes sur les chaînes de valeur d'Agriculture et Agroalimentaire, le gouvernement continuera de dialoguer avec l'industrie et d'échanger des idées et de l'information sur les technologies émergentes.

RECOMMANDATION 10

Le Comité recommande au gouvernement, en collaboration avec tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement, de mettre en place des outils de sensibilisation et de prendre des mesures afin de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires engendrés par l'industrie et par les consommateurs.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Des données probantes indiquent qu'il se perd et se gaspille une quantité considérable d'aliments à l'échelle nationale, et comparativement à d'autres pays développés, le Canada tarde à mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales pour s'attaquer au problème. Il faut agir pour réduire ces pertes tant dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire qu'au niveau des consommateurs, car ces derniers sont responsables d'une large part de ce gaspillage.

Environnement et Changement climatique Canada a commencé à colliger des renseignements de base et à recenser des mesures que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, les territoires, les municipalités, les organisations non gouvernementales et l'industrie alimentaire, pourrait prendre pour encourager à réduire le gaspillage alimentaire à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. À cette fin, les ministères fédéraux, dont Environnement et Changement climatique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et Statistique Canada, ont commencé à travailler dans plusieurs domaines, notamment pour:

- améliorer le mesurage des pertes et du gaspillage alimentaires;
- sensibiliser davantage les consommateurs au problème; et
- envisager des politiques gouvernementales qui pourraient réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.

Les ministères collaborateurs ont amorcé le travail en échangeant de l'information essentielle et ils ont recensé ce qui pourrait être fait pour accomplir des progrès au chapitre des ressources et des programmes existants et pour apporter des améliorations.

RECOMMANDATION 11

Le Comité recommande au gouvernement d'intensifier les efforts et les investissements pour aider le secteur agricole à poursuivre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et à améliorer ses pratiques environnementales, en mettant l'accent sur la conservation des sols, de l'eau et de l'air.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le prochain cadre stratégique pour l'agriculture, le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA) entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018. En vertu de cette entente, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), de concert avec les provinces et les territoires, soutient les efforts des producteurs pour s'attaquer à divers problèmes agroenvironnementaux à la ferme, dont la qualité de l'eau, la santé des sols et la séquestration du carbone, la biodiversité et l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Le PCA continuera de donner une impulsion aux priorités agroenvironnementales, lesquelles visent notamment à atténuer les effets du changement climatique ou à s'y adapter, afin de favoriser la croissance d'un secteur rentable et durable. Le PCA sera aussi le principal instrument stratégique pour soutenir la contribution du secteur aux mesures en agriculture qui ont été présentées dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*.

Le gouvernement accroît ses efforts et ses investissements pour aider le secteur agricole à continuer de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer sa performance environnementale. Par exemple, dans le Budget 2017, le gouvernement a engagé 70 millions de dollars pour soutenir davantage les découvertes scientifiques et l'innovation en agriculture et les initiatives axées sur des priorités émergentes, comme le changement climatique et la conservation des sols et de l'eau. Le Budget 2017 prévoit aussi 200 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, pour favoriser le développement de technologies propres novatrices ciblées dans les secteurs des ressources naturelles du Canada, lesquels englobent l'agriculture. L'*Initiative de stage en agroenvironnement*, lancée en 2016-2017 et prolongée en avril 2017 avec un investissement pouvant s'élever jusqu'à 5,2 millions de dollars sur deux ans, vise à attirer les jeunes vers les emplois verts offerts par le secteur agricole et agroalimentaire. AAC a aussi reconduit le *Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture*, en engageant 27 millions de dollars sur cinq ans (2016-2021) pour soutenir des activités de recherche, de développement et de diffusion de nouvelles connaissances et technologies en vue d'aider les agriculteurs canadiens à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à s'adapter au changement climatique et à améliorer la conservation des sols et de l'eau.

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que le gouvernement continue de soutenir la croissance intérieure dans le secteur agricole et agroalimentaire régional ainsi que les industries sous gestion de l'offre.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Dans l'ensemble, le secteur sous gestion de l'offre se porte bien. Par définition, la consommation intérieure est le principal élément moteur des secteurs sous gestion de l'offre, étant donné que les possibilités d'exportation sont limitées par les engagements pris dans le cadre de l'*Organisation mondiale du commerce*.

- Le secteur laitier canadien connaît actuellement une croissance sans précédent. Depuis 2015, la demande pour le lait, plus particulièrement pour les produits à forte teneur en matière grasse (comme le beurre et la crème), a monté en flèche. Cette situation

s'inscrit dans une tendance des économies développées. En effet, les consommateurs ont commencé à considérer le lait comme un produit naturel et achètent davantage de produits laitiers riches en matière grasse, comme le beurre et la crème. De 2013 à 2017, la production annuelle de lait industriel devrait avoir augmenté de près de 29 pour cent.

- Le poulet affiche depuis toujours la plus forte croissance de consommation dans le secteur des viandes, en raison de l'augmentation soutenue de la population et de la consommation par habitant.
- La consommation d'œufs au Canada, qui stagnait dans le passé, a enregistré une forte croissance au cours des 10 dernières années et devrait augmenter à un taux annuel de 1,6 pour cent dans les années à venir. Cette croissance est attribuable, d'une part, à une plus grande utilisation des œufs de consommation, et d'autre part, au développement du marché des œufs de transformation ou « œufs de casserole » (utilisés dans la transformation ultérieure). La consommation des œufs de casserole a augmenté de 21 pour cent entre 2012 et 2016, à cause d'une hausse de la demande pour les aliments préparés, tandis que l'utilisation des œufs de consommation a augmenté de 19 pour cent au cours de la même période. Ces deux hausses s'expliquent par le fait que les consommateurs considèrent les œufs comme une source de protéines pratique et peu coûteuse.

Agriculture et Agroalimentaire Canada mise sur les forces de chaque région et collabore avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (AAC) pour soutenir la croissance régionale et intérieure dans l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont annoncé récemment le *Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)*, un investissement fédéral-provincial-territorial de 3 milliards de dollars sur cinq ans pour renforcer le secteur. Le PCA offrira de nouveaux programmes pour faciliter des solutions régionales aux problèmes agricoles et agroalimentaires et pour renforcer la participation des femmes, des jeunes et des Autochtones dans le secteur. Deux milliards de dollars de ce financement feront l'objet d'un partage des coûts entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les programmes du PCA seront conçus et exécutés par les provinces et territoires; ils permettront ainsi de répondre aux besoins régionaux. De plus, AAC peut compter sur un réseau de cinq bureaux régionaux, ce qui lui permet de mieux contribuer aux efforts du Ministère pour développer un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif, innovateur et durable dans tout le Canada, en s'assurant notamment que les intervenants régionaux connaissent les services et programmes d'AAC.

Les six organismes de développement régional favorisent également la croissance et le développement des activités agricoles et agroalimentaires locales et régionales au pays. Les activités de chaque organisme sont axées sur des priorités régionales, par exemple, la promotion de l'élaboration de stratégies et de plans sur l'alimentation qui visent à terme à faciliter l'accès à des aliments sains et abordables et à accroître la sécurité alimentaire.

Le gouvernement du Canada appuie le système de gestion de l'offre qu'ont choisi les producteurs de lait, de volaille et d'œufs, qui génère pour sa part des retombées dont profitent

les systèmes agricoles et agroalimentaires régionaux. Ces producteurs jouent un rôle clé dans les économies locales et régionales, et en offrant un approvisionnement prévisible de produits, ils favorisent la durabilité de nombreuses chaînes de valeur du secteur de la transformation qui utilisent des intrants sous gestion de l'offre. Le système fournit aux agriculteurs locaux des rendements équitables et un bon gagne-pain, et de leur côté, les consommateurs bénéficient d'un approvisionnement régulier de produits de grande qualité, souvent fabriqués localement, à des prix stables. Par exemple, le lait, les œufs et le poulet que consomment les familles canadiennes sont souvent produits dans la province où vivent ces familles; ils favorisent le développement régional, créent des emplois à l'échelle locale et donnent l'occasion d'acheter des aliments produits localement. Le gouvernement du Canada continuera de défendre les intérêts des secteurs sous gestion de l'offre ici et à l'étranger.

Le gouvernement du Canada appuie les occasions d'investissement dans les industries sous gestion de l'offre qui créent des emplois et introduisent de nouvelles technologies et des produits innovateurs sur le marché. Par exemple, pour aider le secteur laitier à s'adapter aux répercussions prévues de *l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*, le gouvernement a versé 250 millions de dollars pour les fermes laitières et 100 millions de dollars pour les établissements de transformation des produits laitiers afin de les aider à mettre à niveau ou à moderniser leurs opérations. Ces initiatives visent à assurer une répartition régionale équilibrée des fonds dans l'industrie laitière. Le gouvernement continue de soutenir le système de gestion de l'offre pour développer des fermes canadiennes vigoureuses et contribuer à la production alimentaire et à la croissance économique dans toutes les régions du pays.

RECOMMANDATION 13

Le Comité recommande que le gouvernement continue d'appuyer la croissance intérieure dans le secteur agricole et agroalimentaire régional, ainsi que les industries sous gestion de l'offre en veillant à ce que les résultats de la renégociation de l'ALENA n'affaiblissent pas le marché intérieur sur lequel elles comptent.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement est parfaitement conscient de l'importance du secteur agricole et agroalimentaire canadien dans l'économie du Canada. En 2016, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires canadiens se sont chiffrées à 56,0 milliards de dollars (en exportations nationales) ou à 62,6 milliards de dollars en comptant les produits de la mer, et le système agricole et agroalimentaire a employé environ 2,3 millions de personnes, soit plus de 12 pour cent des emplois au pays. C'est pourquoi il est prioritaire pour le gouvernement de promouvoir les intérêts du commerce agricole du Canada. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de faire grimper la valeur des exportations agroalimentaires du Canada à 75 milliards de dollars par année d'ici 2025 et il vise à promouvoir les intérêts de tous les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en négociant des accords de libre-échange (ALE) exhaustifs et ambitieux. Un meilleur accès aux marchés donnera au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire des occasions de poursuivre sa croissance.

Le gouvernement soutient le système de gestion de l'offre du Canada. C'est le cas dans les négociations de tous les ALE, y compris l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA) renégocié. Au fil des ans, le Canada a réussi à conclure des ALE ambitieux avec de grands partenaires commerciaux, et en négocie de nouveaux, tout en maintenant les piliers de la gestion de l'offre. Le Canada continuera de défendre ce système sur la scène nationale et internationale. Pour le Canada, toute proposition cherchant à éliminer la gestion de l'offre est vouée à l'échec. Le gouvernement consulte étroitement les intervenants canadiens du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et continuera de le faire dans toutes les négociations d'ALE, y compris le processus de renégociation de l'ALENA. Globalement, le Canada veut faire d'un bon accord comme l'ALENA un accord encore meilleur.

RECOMMANDATION 14

Le Comité recommande que le gouvernement continue de mettre l'accent sur la croissance des exportations dans le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, dans le but de faire croître les exportations agricoles canadiennes pour qu'elles atteignent au moins 75 milliards de dollars par année d'ici 2025 et de réduire les obstacles à la croissance des exportations.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Dans le budget 2017, le gouvernement a annoncé une cible ambitieuse pour le secteur agroalimentaire, soit de faire croître les exportations pour qu'elles atteignent 75 milliards de dollars d'ici 2025, alors qu'elles étaient de 56,0 milliards de dollars en 2016 (62,6 milliards de dollars s'y l'on tient compte des produits de la mer). Dans ce contexte, le secteur agroalimentaire comprend la production primaire, la transformation des aliments, l'aquaculture et le poisson et les produits de la mer. Au cours de la dernière décennie, les exportations canadiennes ont augmenté de façon importante en raison principalement d'une croissance de la production et de l'adoption de l'innovation, des prix favorables sur la scène mondiale et d'une hausse de la demande, en particulier dans les pays émergents. Reconnaissant la croissance importante observée dans le secteur des exportations depuis une dizaine d'années, le gouvernement du Canada continuera de tirer parti de ces tendances pour devenir un compétiteur encore plus fort sur la scène mondiale au cours des années à venir.

Dans le but de favoriser encore plus la croissance des exportations, le gouvernement du Canada a investi massivement pour faire en sorte que le secteur dispose des outils, des services et du soutien nécessaires à l'augmentation des exportations sur les marchés du monde entier. Grâce à un ambitieux programme commercial, le gouvernement a appliqué provisoirement l'*Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG)*, a conclu l'*Accord global et progressiste pour un Partenariat transpacifique*, et s'affaire à moderniser l'*Accord de libre-échange nord-américain*, des initiatives qui visent toutes à améliorer l'accès des produits agroalimentaires canadiens aux principaux marchés. Le Secrétariat de l'accès aux marchés, qui relève de la Direction générale des affaires internationales dirigée conjointement par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et par Agriculture et Agroalimentaire Canada

(AAC), a joué un rôle crucial en ouvrant, en développant et en maintenant l'accès aux marchés dans le but de faciliter le commerce des produits agricoles et agroalimentaires à l'étranger. Parallèlement, les exportateurs bénéficient de l'appui des délégués commerciaux dans des marchés clés, qui les aident à atteindre leurs objectifs d'affaires à l'étranger. De plus, le gouvernement joue un rôle actif en défendant et en soutenant un environnement commercial qui repose sur des règles fondées sur la science lesquelles procurent la transparence et la prévisibilité nécessaires pour encourager l'innovation et permettre aux exportateurs canadiens de saisir les occasions d'exportation. En travaillant étroitement avec ses partenaires commerciaux, le Canada cherche à abattre les obstacles au commerce existants et éventuels qui résultent des divergences en matière de réglementation.

Les exportations agricoles canadiennes reposent sur un système de transport efficace et sécuritaire pour déplacer les produits vers les marchés. À cette fin, le gouvernement a présenté le projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, afin de soutenir un système de transport ferroviaire des marchandises qui est transparent, équilibré, efficace et sécuritaire et qui répond aux besoins à long terme des utilisateurs du système, en plus de faciliter le commerce et la croissance économique au profit de tous les Canadiens. De plus, le gouvernement, à l'aide du Fonds national des corridors commerciaux, s'est engagé à investir 2 milliards de dollars sur 11 ans dans les projets d'infrastructure liés au transport et au commerce à l'échelle du Canada afin de remédier aux contraintes de capacité urgentes et d'améliorer la fluidité du réseau de transport. Les projets potentiels incluent ceux qui visent à améliorer les ports, les voies navigables, les routes, les ponts, les passages frontaliers et les réseaux ferroviaires. Enfin, la banque canadienne de l'infrastructure octroiera aussi une somme minimale de 5 milliards de dollars pour les projets d'infrastructure liés au transport et au commerce. Ensemble, ces initiatives permettront au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire de croître et de tirer profit de la demande mondiale croissante pour ses produits.

Les succès antérieurs du Canada sur le marché des exportations ne sont pas garants de l'avenir, en particulier si l'on tient compte des efforts importants déployés par d'autres pays pour accroître la compétitivité de leurs secteurs agricoles et agroalimentaires. C'est pourquoi le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales se sont entendus sur le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA), qui procure une assise solide pour assurer la prospérité du Canada à l'étranger, allant de programmes d'innovation aux services de développement d'entreprises et de marchés et au renforcement de la confiance du public, en passant par l'amélioration de la productivité pour rehausser la compétitivité. Le PCA poursuit la collaboration fédérale, provinciale et territoriale dans le domaine agroalimentaire et offre, pour les cinq prochaines années, une approche unifiée, cohérente et prévisible à l'appui du secteur. En outre, Pêches et Océans Canada souhaite augmenter les exportations canadiennes de poisson et de produits de la mer en s'attaquant aux obstacles qui nuisent à l'accès au marché dans le secteur du poisson et des produits de la mer et en favorisant le développement du secteur.

Le gouvernement a également établi la Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire. La Table est composée de chefs de file de l'industrie qui fixeront des objectifs

ambitieux en matière de croissance, cerneront les défis et les « goulots d'étranglement » propres au secteur et établiront une feuille de route pratique pour atteindre leurs objectifs. La Table du secteur agroalimentaire explorera les principaux sujets comme la réglementation, l'innovation, l'infrastructure et l'accès aux marchés. Le rapport final découlant de la Table, qui devrait être remis à l'été 2018, présentera des conseils aux gouvernements et à l'industrie en vue d'assurer une croissance et des exportations durables pour le secteur.

RECOMMANDATION 15

Le Comité recommande que le gouvernement n'alourdisse pas le fardeau financier des Canadiens en faisant augmenter le coût des aliments, ni celui des agriculteurs qui comptent sur les marchés d'exportation et qui doivent demeurer compétitifs.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Bien que les prix de détail des aliments demeurent élevés depuis quelques années, la forte croissance des prix semble ralentir depuis la moitié de l'année 2016. Selon les données de Statistique Canada, les prix de détail des aliments ont diminué de 0,1 pour cent de janvier à novembre 2017, comparativement aux augmentations de 1,7 pour cent et de 3,7 pour cent enregistrées pour la même période en 2015 et en 2016 respectivement.

Le Canada est l'un des plus grands exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires au monde, ses exportations atteignant 56,0 milliards de dollars en 2016, 62,6 milliards de dollars si l'on tient compte des produits de la mer. Le gouvernement a mis au point des programmes dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA) et travaille activement à conclure des accords commerciaux bilatéraux et régionaux en vue de faciliter l'accès aux marchés d'exportation pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens et aider les producteurs canadiens à demeurer compétitifs.

Un cadre réglementaire moderne et réactif contribue à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à encourager l'innovation et l'investissement des entreprises, à renforcer la confiance du public, à faciliter les échanges commerciaux et, ultimement, à améliorer la compétitivité du secteur. Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les coûts associés au fardeau administratif en adoptant la *Loi sur la réduction de la paperasse*, qui permet mieux aux entreprises de faire les investissements nécessaires dans la productivité et la création d'emplois.

Le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC) permettra d'accroître la salubrité des aliments en établissant des exigences cohérentes, axées sur la prévention, qui s'appliqueraient généralement aux aliments destinés à la consommation humaine (incluant les ingrédients) importés, exportés ou sujets à un commerce interprovincial. Dans l'ensemble, le RSAC apportera des avantages importants, notamment une réduction des risques liés à la salubrité des aliments pour les consommateurs, des règles du jeu plus équitables pour les entreprises canadiennes, une meilleure harmonisation de la réglementation tant au pays que sur la scène internationale, un accès durable aux marchés pour les exportateurs canadiens et une occasion pour les entreprises d'innover. Il permettra également d'adopter une approche

uniforme et plus efficace pour les activités de l'ACIA en matière d'inspection et de surveillance de la salubrité des aliments et de renforcer la réputation du Canada en tant que chef de file mondial au chapitre de la salubrité des aliments. L'ACIA en est à la dernière étape du processus de réglementation, ce qui comprend l'examen et l'analyse des commentaires formulés par les intervenants au sujet du projet de règlement, dont la publication finale dans la Partie II de la *Gazette du Canada* est prévue pour le printemps ou l'été 2018.

RECOMMANDATION 16

Le Comité recommande au gouvernement d'investir, en partenariat avec les groupes communautaires et des organisations non gouvernementales, dans des mesures communautaires, notamment des initiatives agricoles novatrices, de la sécurité alimentaire, du savoir-faire alimentaire ainsi que de la lutte contre les pertes et gaspillage alimentaires.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Un certain nombre de programmes fédéraux soutiennent les actions à l'échelon des collectivités chez les populations prioritaires, alors que d'autres programmes et stratégies en cours d'élaboration sont en rapport étroit avec la recommandation.

Durant les consultations menées en vue de l'élaboration d'*Une politique alimentaire pour le Canada*, on a constaté un appui à l'élaboration de solutions axées sur la collectivité pour les problèmes liés aux aliments. Le gouvernement du Canada explore actuellement des approches novatrices quant aux solutions locales et axées sur la collectivité qui ont fait l'objet de discussions durant les consultations sur la politique alimentaire.

De plus, le gouvernement du Canada collabore actuellement un groupe diversifié d'intervenants dans le but de créer une *Stratégie d'innovation sociale et de financement social* pour appuyer des organisations, tant au sein des secteurs sans but lucratif et des secteurs privé et public que dans l'ensemble de ces secteurs, pour s'attaquer aux problèmes sociaux persistants par le biais de nouvelles méthodes novatrices. On s'attend à ce que la Stratégie propose de nouvelles façons de faciliter les approches relatives à l'innovation sociale axée sur la collectivité qui auront une incidence réelle sur les populations vulnérables dans des domaines allant de l'itinérance à la salubrité des aliments en passant par la réduction de la pauvreté. Les recommandations à l'égard de la Stratégie devraient être présentées au gouvernement d'ici juin 2018 par le Groupe directeur de cocréation de la *Stratégie d'innovation sociale et de financement social*.

Les programmes du gouvernement fédéral en vigueur aident à répondre aux besoins de la collectivité dans les domaines des initiatives agricoles, de la sécurité alimentaire, du savoir-faire alimentaire et de la perte et du gaspillage de denrées. Par exemple, les programmes de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) contribuent au savoir-faire alimentaire par le biais d'initiatives sur la saine alimentation. Parmi les populations prioritaires visées par ces programmes, mentionnons les personnes ayant un faible statut économique (faible revenu, peu

de scolarité, logements inadéquats, emplois précaires), les femmes, les enfants et les familles autochtones et les réfugiés ou les nouveaux immigrants. Voici des exemples :

- *Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques* : Un programme incluant des volets sur l'alimentation et la nutrition. Programme de base établi en 1995 – 29,1 millions de dollars par année (permanent); fonds stratégique établi en 2005 – 3 millions de dollars par année (permanent).
- *Programme d'action communautaire pour les enfants* : Un programme incluant des volets sur l'alimentation et la nutrition, établi en 1993; 53,4 millions de dollars par année (permanent).
- *Stratégie d'innovation : Atteinte du poids santé dans les collectivités du Canada* : Un programme entièrement axé sur l'alimentation et la nutrition; établi en 2009; investissement actuel de 3,5 millions de dollars par année de 2017-2018 à 2019-2020.
- *Partenariats plurisectoriels pour promouvoir les modes de vie sains et prévoir les maladies chroniques* : Ce programme a affecté 7,7 millions de dollars aux initiatives liées à la littératie alimentaire depuis 2015 dans le cadre d'efforts plus vastes déployés à l'égard des modes de vie sains et de la prévention des maladies chroniques. La mise en oeuvre intégrale de ces initiatives devrait être terminée d'ici 2020-2021, mais le programme accepte de nouvelles propositions de financement sur une base continue.

RECOMMANDATION 17

Le Comité recommande au gouvernement de renforcer les programmes pour soutenir les agriculteurs et les transformateurs d'aliments pour les aider à innover et à s'adapter à l'évolution des conditions de production et aux demandes du marché.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement renforcera la capacité des agriculteurs et des transformateurs d'aliments à innover et à s'adapter grâce essentiellement à des investissements dans le cadre du *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA). Le PCA est un accord unique d'une durée de cinq ans entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui aidera les agriculteurs et les transformateurs d'aliments et dans le cadre duquel on investira jusqu'à 3 milliards de dollars dans la science, la recherche et l'innovation, le commerce, l'environnement et les industries à valeur ajoutée. Cet investissement favorisera la prospérité du secteur et aidera les intervenants à cerner et à adopter des pratiques innovatrices qui amélioreront la résilience et la productivité en vue de répondre à la demande changeante des consommateurs au Canada et à l'étranger.

Les provinces et territoires élaborent actuellement leurs programmes à coûts partagés aux termes du PCA. Le PCA prévoit un investissement de 2 milliards de dollars dans des programmes à coûts partagés, conçus et mis en oeuvre par les provinces et territoires, qui répondront aux besoins régionaux des provinces et territoires, et favoriseront la capacité d'innovation, la croissance et la prospérité des producteurs et transformateurs canadiens.

Le 24 novembre 2017, le gouvernement a annoncé les détails concernant les investissements du fédéral, soit jusqu'à 686 millions de dollars, dans six programmes du PCA qui seront en place d'ici le 1^{er} avril 2018 et qui aideront directement les agriculteurs et les transformateurs à poursuivre des initiatives innovatrices qui contribueront à leur croissance et à leur prospérité.

Programmes fédéraux du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)

Agri-marketing :

- Programme qui vise à accroître et à diversifier les exportations à l'étranger, et à saisir des débouchés sur le marché canadien par l'entremise d'activités promotionnelles dirigées par l'industrie qui distinguent les produits et producteurs canadiens et mise sur la réputation du Canada comme producteur d'aliments de grande qualité et sans danger pour la santé. Le programme comporte deux volets distincts : associations nationales de l'industrie et petites et moyennes entreprises.

Agri-compétitivité :

- Programme qui contribue à la priorité que sont les marchés et le commerce en appuyant les efforts déployés par l'industrie pour aider le secteur agricole à coordonner les capacités existantes et à en tirer profit, à améliorer la salubrité des aliments, à suivre l'évolution des contextes commercial et réglementaire, à échanger des pratiques exemplaires et à offrir des possibilités de mentorat.

Agri-science :

- Programme qui vise à accélérer le rythme des innovations en appuyant les investissements et les activités, au stade précommercial, dans la recherche de pointe favorable au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le programme comporte deux volets : Grappes et Projets.

Agri-innover :

- Programme qui vise à faciliter la commercialisation ou l'adoption de produits, de technologies, de procédés et de services agro-industriels innovateurs. Le programme soutiendra les agro-entreprises pour qu'elles puissent commercialiser leurs innovations ou pour qu'elles adoptent des technologies et processus de pointe.

Agri-diversité :

- Programme visant à renforcer le secteur et ses capacités en aidant divers groupes à faire preuve de plus de leadership, en renforçant les capacités et compétences en entrepreneuriat et en commerce des groupes sous-représentés, en facilitant l'échange d'expérience, de pratiques exemplaires et de connaissances dans l'industrie et en aidant les groupes sous-représentés à gérer la transformation, et à renforcer le secteur en tenant compte des points de vue d'un ensemble plus diversifié d'acteurs au sein de l'industrie.

Agri-assurance :

- Programme qui améliorera la capacité de l'industrie à renforcer la confiance du public, à répondre aux exigences du marché et à répondre aux demandes des consommateurs, et qui aidera l'industrie à élaborer et à adopter des systèmes, des normes et des outils qui lui permettront de formuler des allégations pertinentes et vérifiables sur la santé et la salubrité des produits agricoles canadiens. Le programme comporte un volet visant les associations nationales de l'industrie et un volet visant les petites et moyennes entreprises.

Outre les fonds prévus dans le PCA, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) dirigera deux initiatives qui aideront les intervenants et les transformateurs à innover et à s'adapter à l'évolution des conditions de production et aux demandes du marché.

Le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI), doté d'un budget de 1,26 milliard de dollars, a été annoncé dans le budget de 2017 dans le but de stimuler l'innovation et les investissements. Le Fonds, qui est destiné à tous les secteurs (y compris le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire), a essentiellement pour mandat de soutenir la recherche et le développement (R et D) ainsi que la commercialisation, l'expansion et la croissance commerciales, l'attraction de mandats et la démonstration de technologies de manière concertée. Depuis son lancement en juillet, le programme a suscité beaucoup d'intérêt de la part d'un certain nombre d'entreprises de l'industrie alimentaire.

En mai 2017, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a également lancé l'*Initiative des supergrappes d'innovation (ISI)*, une initiative quinquennale dotée d'un budget de 950 millions de dollars; il s'agit de l'élément central du Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement, qui vise à créer plus de débouchés pour les entreprises canadiennes afin qu'elles puissent devenir des marques reconnues à l'échelle internationale. Ces incubateurs d'innovation ont été ciblés dans diverses industries très novatrices, y compris le secteur agroalimentaire, afin de resserrer les liens entre tous les intervenants d'une grappe – que ce soit de grandes entreprises bien établies ou des entreprises en démarrage, ou qu'il s'agisse d'établissements postsecondaires ou des partenaires de recherche et des partenaires gouvernementaux. Les partenaires de l'industrie devront verser un montant égal aux contributions du programme, et le gouvernement du Canada investira conjointement avec l'industrie dans les propositions les plus solides et les plus stratégiques qui démontrent comment l'innovation peut accroître la compétitivité et l'avantage du Canada sur la scène mondiale. Des neuf demandes sélectionnées, au moins cinq impliquent des intervenants clés du secteur de l'alimentation, notamment : la Supergrappe des technologies océaniques, qui vise à améliorer la productivité et la compétitivité à l'échelle mondiale grâce à des investissements dans des technologies océaniques numériques qui profiteront à des industries comme l'aquaculture et la pêche de capture; la Supergrappe des chaînes d'approvisionnement fondées sur l'IA, appuyée en partie par AgroPur; la Supergrappe de la fabrication de pointe pour le

Canada, appuyée en partie par Aliments Maple Leaf; la Supergrappe canadienne des innovations en protéines, qui vise à créer des débouchés pour les protéines d'origine végétale; la Supergrappe de l'agroalimentaire intelligent, pour faire du Canada le fournisseur mondial privilégié d'aliments durables, sains et de haute qualité.

RECOMMANDATION 18

Le Comité recommande au gouvernement d'adopter une approche pangouvernementale pour garantir aux producteurs canadiens l'accès aux principaux marchés d'exportation, de s'attaquer aux obstacles commerciaux et aux barrières non tarifaires.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement du Canada s'emploie à maintenir et à élargir l'accessibilité des biens agricoles canadiens sur les marchés étrangers en défendant et en faisant progresser les intérêts commerciaux du Canada au moyen de divers mécanismes et activités, notamment : en soutenant un réseau de délégués commerciaux pour l'agriculture à l'étranger; en éliminant certains obstacles commerciaux et barrières non tarifaires; en concluant des accords de libre-échange et en participant aux activités de l'Organisation mondiale du commerce et de ses divers comités; en facilitant proactivement le commerce au moyen d'initiatives de coopération en matière de réglementation (p. ex., le Conseil États-Unis-Canada de coopération en matière de réglementation); en collaborant avec des organismes internationaux de normalisation, notamment la *Commission du Codex Alimentarius* (salubrité des aliments et pratiques équitables dans le commerce alimentaire), la *Convention internationale pour la protection des végétaux* (protection des végétaux) et l'*Organisation mondiale de la santé animale*. Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires commerciaux et la communauté internationale pour prévenir et éliminer les barrières non tarifaires, notamment en favorisant l'adoption de mesures et de systèmes de réglementation fondés sur le risque et des preuves scientifiques.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Affaires mondiales Canada (AMC), qui forment ensemble l'Équipe fédérale chargée de l'accès aux marchés (EFAM), s'acquittent de mandats complémentaires concernant l'accès aux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires. Reconnaisant l'importance d'adopter une approche multiministérielle, l'EFAM, avec l'aide d'autres partenaires du gouvernement du Canada, des provinces et territoires et de l'industrie, s'il y a lieu, vise à éliminer les obstacles commerciaux et les barrières non tarifaires qui empêchent l'industrie canadienne de réaliser son plein potentiel, en fonction d'un processus de hiérarchisation bien établi.

En outre, afin de tirer parti des synergies entre leurs mandats respectifs, AAC et l'ACIA ont récemment créé une direction générale commune, soit la Direction générale des affaires internationales de l'ACIA et d'AAC, dont le but est d'optimiser l'utilisation des ressources pour mieux appuyer l'objectif ambitieux du gouvernement consistant à accroître la valeur des exportations de produits agricoles, de produits de la mer et de produits agroalimentaires pour qu'elle atteigne 75 milliards de dollars d'ici 2025. Le Secrétariat de l'accès aux marchés, qui relève maintenant de la direction générale commune de l'ACIA et d'AAC, s'emploie à éliminer

les obstacles commerciaux et les barrières non tarifaires dans le secteur agricole au nom de l'EFAM, en servant de point de liaison pour faciliter la surveillance et la gestion de ces questions selon une approche multiministérielle.

RECOMMANDATION 19

Le Comité recommande au gouvernement d'améliorer les outils mis à la disposition des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs et de travailler de concert avec les agriculteurs pour faciliter le transfert intergénérationnel des exploitations familiales.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement du Canada continue de soutenir les jeunes agriculteurs, les agriculteurs débutants et les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles, par le truchement d'une vaste gamme de mesures et de programmes fédéraux. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importante contribution des agriculteurs à l'économie et que le soutien des jeunes agriculteurs et des agriculteurs débutants est essentiel au renouvellement et à l'avenir du secteur canadien de l'agriculture. Il existe une série de mesures fédérales destinées à aider les jeunes agriculteurs à accéder à des capitaux et à développer les compétences nécessaires pour réussir à la ferme. Parmi ces mesures, notons le *Programme de la Loi canadienne sur les prêts agricoles*, un programme de garantie de prêts pour les agriculteurs et les coopératives agricoles; l'*Initiative de stage en agroenvironnement*, un investissement de 5,2 millions de dollars qui aidera à financer des stages pour des étudiants dans le domaine de l'agriculture; et plusieurs programmes de Financement agricole Canada (FAC) qui offrent des produits de prêt aux jeunes agriculteurs, notamment le prêt Jeune agriculteur et le prêt Jeune entrepreneur. Durant l'exercice financier 2016-2017, FAC a accordé des prêts de 3,2 milliards de dollars à de jeunes professionnels agricoles.

La série de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de *Cultivons l'avenir 2* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada soutiennent également les activités de la relève agricole au moyen de divers programmes et diverses initiatives, offrant aux nouveaux agriculteurs du soutien financier leur permettant d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour démarrer ou gérer une entreprise agricole. Une initiative de ce type est le programme *Agri-compétitivité*, qui offre du soutien financier pour améliorer les compétences en leadership, les connaissances en gestion, l'expertise en marketing et la planification des activités des agriculteurs. Lors de l'élaboration du *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA), les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'Agriculture ont tenu de vastes consultations auprès du secteur de l'agriculture, y compris la relève agricole, et ont été informés des possibilités et des enjeux particuliers qui se présentaient à eux. Par conséquent, le PCA s'appuiera sur *Cultivons l'avenir 2* et continuera de renforcer la participation et la réussite de la relève agricole.

Au moyen du système d'impôt sur le revenu, le gouvernement du Canada offre des mesures qui aident à réduire le fardeau fiscal des agriculteurs admissibles lorsqu'ils démarrent ou transfèrent leur entreprise agricole familiale. Par exemple, la *Loi de l'impôt sur le revenu* facilite les transferts de propriété servant principalement dans une entreprise agricole en exemptant

certaines dispositions de l'impôt sur le revenu, en accordant une réserve de gains en capital pour certaines dispositions et en reportant l'impôt sur les transferts intergénérationnels. Un agriculteur peut demander l'Exonération cumulative des gains en capital (ECGC) pouvant atteindre jusqu'à 1 million de dollars pour la disposition de propriétés agricoles admissibles. L'ECGC s'applique au cas par cas de sorte que chaque contribuable puisse recevoir une exemption maximale de 1 million de dollars (limite). Par conséquent, la somme pourrait être doublée à 2 millions de dollars si l'agriculteur ainsi que son époux (ou conjoint de fait) sont admissibles à l'exonération. En plus de l'ECGC, si le produit de disposition n'a pas été entièrement reçu, les agriculteurs ont droit de réclamer une réserve de gains en capital sur une période de cinq ans. Cette réserve est prolongée à une période de dix ans lorsqu'il s'agit du transfert d'une propriété agricole admissible à l'enfant des agriculteurs.

Comme l'indique *l'Énoncé économique de l'automne 2017* du gouvernement, la consultation sur la planification fiscale à l'aide d'entreprises privées a soulevé des questions concernant les conséquences imprévues et les difficultés potentielles liées aux transferts intergénérationnels d'entreprises, dont des exploitations agricoles. Au cours de la prochaine année, le gouvernement poursuivra sa sensibilisation auprès des agriculteurs, des pêcheurs et des autres propriétaires d'entreprises afin d'élaborer des propositions pour faciliter les transferts intergénérationnels des entreprises tout en protégeant l'équité du régime fiscal.

RECOMMANDATION 20

Le Comité recommande au gouvernement de prendre des mesures, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de garantir la disponibilité d'une main-d'œuvre suffisante dans le secteur agricole et agroalimentaire, notamment par l'intermédiaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour attirer et conserver les employés talentueux, en offrant à ceux-ci la possibilité d'obtenir la résidence permanente.

Le gouvernement soutient cette recommandation. Le gouvernement du Canada s'est engagé à avoir une main-d'œuvre suffisante pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire; toutefois, la priorité constante du gouvernement est de s'assurer que les Canadiens et les résidents permanents sont les premiers à profiter des emplois disponibles, tout en veillant à équilibrer les besoins de main-d'œuvre des employeurs. Ceci est accompli par la promotion des possibilités offertes par le marché du travail aux Canadiens et en s'assurant que les employeurs font des efforts pour recruter et former des Canadiens et des résidents permanents, avant que des travailleurs étrangers temporaires ne soient embauchés. À cette fin, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) jouent des rôles importants pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire.

Le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires pour aider les Canadiens et les résidents permanents à satisfaire un certain des besoins en ressources humaines du secteur agricole par le biais des programmes de *Cultivons l'avenir 2* et la *Stratégie emploi jeunesse* du gouvernement du Canada, par le programme *Objectif Carrière* et l'*Initiative*

de stage en agroenvironnement. Le programme *Objectif Carrière* d'AAC aide à soutenir environ 50 stages chaque année, ce qui donne des jeunes Canadiens une expérience de travail utile dans le secteur agricole.

L'*Initiative de stage en agroenvironnement* aide à financer des stages dans l'industrie agricole pour des étudiants titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires. Lancé sous le Budget 2016 avec une allocation de 1,9 million de dollars, le programme a créé 146 emplois axés sur l'environnement en 2016-2017. Ce succès a mené à son renouvellement dans le Budget 2017 avec une allocation additionnelle de 5,2 millions de dollars sur deux ans. L'*Initiative de stage en agroenvironnement* a financé 250 stages en 2017-2018; les demandes de participation pour 2018-2019 sont actuellement à l'étude.

Lorsqu'il manque de Canadiens ou de résidents permanents pour combler les emplois disponibles, les employeurs peuvent faire appel au *Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)*, lequel est conjointement administré par EDSC et IRCC, pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. En 2016-2017, le gouvernement a investi plus de 49,2 millions de dollars dans le PTET. Pour s'assurer que le PTET continue d'être adapté aux besoins de l'industrie, EDSC a annoncé le Plan décrivant la marche à suivre du gouvernement pour le PTET. Cette initiative a précisé ce que prévoit faire le gouvernement pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) quant à la révision du Programme.

Entre autres choses, le Plan décrivant la marche à suivre entreprend de réviser le volet de l'agriculture primaire du PTET, qui cherchera à moderniser l'administration des volets agricoles et se penchera sur certains enjeux, dont la cause profonde de la pénurie de main-d'œuvre actuelle, l'utilisation de la *Liste nationale de secteurs agricoles* et la méthode connexe de détermination des salaires, les déductions courantes liées à la fourniture d'un logement et la question des normes de logement qui ne sont pas uniformes partout au pays. Cette révision est menée par EDSC et AAC et comprend trois étapes :

- Une analyse indépendante sur le marché du travail pour évaluer l'impact des changements potentiels à apporter au volet de l'agriculture primaire;
- Une étude concomitante sur l'élaboration de normes nationales en matière de logement pour les employeurs qui offrent un logement aux PTET; et
- Des consultations des intervenants qui recueilleront des commentaires sur la manière d'améliorer le volet de l'agriculture primaire en fonction des constatations exposées dans les rapports énumérés ci-dessus.

En outre, EDSC travaillera avec les secteurs qui sont de grands utilisateurs du PTET, dont les secteurs de transformation du poisson et des produits de la mer et de transformation de la viande, pour élaborer des stratégies de développement de la main-d'œuvre canadienne en partenariat avec des employeurs, de la main-d'œuvre syndiquée et d'autres intervenants. Cela impliquera d'accroître les communications destinées aux groupes sous-représentés et d'utiliser

les programmes fédéraux et provinciaux de développement des compétences et de formation existants qui sont destinés aux Canadiens. Le travail du secteur éclairera les décisions futures en ce qui concerne le maximum de TET à rémunération peu élevée qu'une entreprise peut employer à un moment donné.

En ce qui concerne la résidence permanente, le rapport du Comité HUMA de 2016 sur le PTET a recommandé qu'IRCC révise les voies actuelles pour obtenir la résidence permanente pour tous les TET afin de faciliter l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs migrants qui ont intégré la société canadienne et qui comblent un besoin permanent de main-d'œuvre. À noter que les programmes d'immigration économique de IRCC offrent déjà aux TET des voies d'accès à la résidence permanente dans toutes les occupations et les secteurs de l'économie :

- La *Catégorie de l'expérience canadienne* facilite l'accès à la résidence permanente pour les TET qui comblent des besoins de main-d'œuvre et ont accumulé une année d'expérience de travail au Canada dans des professions hautement spécialisées.
- Par le biais du *Programme des candidats des provinces d'IRCC*, les provinces et territoires participants peuvent présenter la candidature de personnes en vue de l'obtention d'une résidence permanente sur la base des besoins régionaux en main-d'œuvre et des priorités économiques. La plupart des provinces et des territoires nomment actuellement des personnes qui occupent des postes de tous les niveaux et recherchent souvent des TET existants qui ont déjà noué des liens dans leur province ou territoire et qui possèdent une expérience de travail probante.
- Lancé en 2017, le *Projet pilote en matière d'immigration au Canada atlantique* offre aussi une voie d'accès à la résidence permanente pour les TET à divers niveaux de compétence, sous réserve qu'ils détiennent une offre d'emploi d'un employeur de la région. Un cadre des résultats est en train d'être mis en place pour déterminer le succès du projet pilote et soutenir les décisions futures en ce qui concerne les approches d'immigration pour soutenir des objectifs économiques régionaux.

Enfin, le plan pluriannuel des niveaux d'immigration du Canada, qui a récemment été déposé devant le Parlement, augmentera considérablement le nombre de résidents permanents que le Canada peut accueillir par le truchement de programmes d'immigration au cours des trois prochaines années (2018-2020). Ces niveaux majorés devraient accroître les possibilités d'obtenir de la résidence permanente en vertu de programmes d'immigration économique, tout en comblant des besoins du marché du travail et en soutenant la croissance économique dans divers secteurs dont celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

RECOMMANDATION 21

Le Comité recommande au gouvernement de créer un organisme consultatif national de la politique alimentaire composé des principaux ministères gouvernementaux, du secteur agricole et agroalimentaire, du milieu universitaire, des peuples autochtones et de la société civile.

Le gouvernement soutient en principe cette recommandation. Une approche inclusive a été privilégiée lors de la conception des consultations sur une politique alimentaire et le gouvernement reconnaît que les intervenants sont fortement pour la création d'un organisme consultatif externe permanent chargé de traiter les questions relatives à l'alimentation.

Reconnaissant l'importance d'un dialogue inclusif avec les intervenants de la politique alimentaire, le gouvernement a conçu les consultations sur *Une politique alimentaire pour le Canada* de manière à inclure une vaste gamme d'acteurs provenant des quatre coins du pays. Par conséquent, les consultations comprenaient des événements nationaux, régionaux et communautaires. Nous avons été heureux de voir que le secteur agricole et alimentaire; des organisations oeuvrant dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité alimentaire; des groupes communautaires; des experts universitaires; et des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux ont participé en grand nombre à ces événements consultatifs. De plus, des organisations autochtones nationales représentatives ont organisé de façon autonome des activités de mobilisation et notre sondage en ligne a attiré près de 45 000 répondants.

Certains participants ont perçu ces consultations comme un dialogue et ils ont manifesté un intérêt à ce que cet échange d'idées entre les parties concernées se poursuive sur les sujets liés à l'alimentation, surtout en ce qui concerne les questions stratégiques systémiques et à plus long terme. Le gouvernement reconnaît les contributions que peut apporter un dialogue continu avec les intervenants dans le cadre de la résolution de ces questions.

En outre, une vaste gamme de participants aux consultations appuient fortement l'établissement d'un organisme consultatif externe permanent composé de représentants de l'industrie agricole et alimentaire; d'organisations concernées par la sécurité alimentaire, la santé et l'environnement; de communautés autochtones; d'experts universitaires; et de représentants du gouvernement. Certains ont aussi suggéré d'inclure des organisations philanthropiques et des scientifiques. Parmi les objectifs possibles proposés pendant les consultations relativement à un organisme consultatif externe, mentionnons : formuler des conseils sur les mesures à prendre pour s'attaquer aux questions concernant la politique alimentaire; soutenir une harmonisation plus efficace des politiques et des programmes sur les aliments; effectuer de la recherche et surveiller les progrès vers l'atteinte des objectifs de la politique alimentaire; cerner les lacunes au chapitre des données sur les sujets portant sur les aliments, comme la sécurité alimentaire et les pertes et le gaspillage alimentaires; et promouvoir le soutien des objectifs de la politique alimentaire en entamant un dialogue avec divers intervenants.

CONCLUSION

Le gouvernement souhaite remercier les membres du Comité permanent, les témoins qui ont exprimé leurs points de vue et priorités lors des audiences, et tous ceux qui ont formulé des observations, pour leur contribution dans le cadre de l'élaboration d'*Une politique alimentaire pour le Canada*. La politique alimentaire est la première en son genre au gouvernement fédéral. Elle vise à présenter une vision à long terme des objectifs sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques liés à l'alimentation. L'objectif est d'aider à coordonner les mesures fédérales et de soutenir les progrès vers la réalisation des priorités que nous avons ciblées ensemble en ce qui concerne nos systèmes alimentaires.

Grâce à *Une politique alimentaire pour le Canada*, le gouvernement déploie des efforts pour améliorer la vie de tous les Canadiens, y compris la classe moyenne et les gens qui travaillent d'arrache-pied pour en faire partie. Elle permettra de faire avancer les objectifs de croissance ambitieux du gouvernement pour le secteur agricole et alimentaire, tout en veillant à ce que tous en profitent et à ce que nous abordions les domaines sur la confiance du public qui ont été soulevés par les Canadiens lors des consultations. À mesure que nous continuons à élaborer *Une politique alimentaire pour le Canada*, nous tiendrons compte des recommandations du Comité, ainsi que des priorités communes des intervenants et des Canadiens dans le cadre de notre processus de consultation.